

Étude conjointe élaborée par la Banque Islamique de Développement (BID) et le Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation des Pays Islamiques (SESRIC).

Résumé

Catastrophes naturelles et conflits gagnent du terrain en termes de fréquence, durée et impacts. Plus de 430 millions de personnes ont été touchées par 2112 catastrophes (inondations, épidémies, séismes et tempêtes) dans les pays membres de l'OCI entre 1990 et 2012. Ces catastrophes ont fait près de 650.000 morts. Une grande partie des impacts produits par ces catastrophes pourrait être évitée si des actions adéquates étaient prises pour réduire les vulnérabilités des communautés concernées. Il a été démontré que les facteurs critiques de ces vulnérabilités incluent le développement urbain rapide et inapproprié, les inégalités socioéconomiques, les modes et les échecs de gouvernance et la durabilité environnementale. Pour la plupart de ces indicateurs, les pays membres de l'OCI affichent un profil plutôt inquiétant. Ils sont en effet confrontés à des défis liés à leur fragilité et à l'absence des capacités leur permettant d'éviter que les risques naturels ne deviennent catastrophes.

En outre, durant la période 1946-2005, 53 pays membres de l'OCI ont sacrifié un total de 621 ans aux conflits, soit 11,7 ans par pays. Près de 3 millions de personnes sont mortes dans les pays membres de l'OCI durant ces conflits, soit plus de 4.600 personnes par conflit. En outre, des millions de personnes sont forcées de quitter leurs foyers à cause des conflits ou de la violence, souvent avec peu ou prou d'effets personnels. Certains franchissent une frontière nationale en quête d'un refuge, tandis que d'autres restent dans leur pays d'origine pour devenir personnes déplacées internes (PDI). Selon les estimations, le nombre de PDI dans les pays membres de l'OCI dépassent depuis 2003 celui des pays non membres. En 2010, les pays membres de l'OCI comptaient plus de 14 millions de personnes déplacées internes. Les pays membres de l'OCI sont pour la plupart impliqués dans un conflit, à des degrés d'intensité divers. Selon le Baromètre des Conflits de 2012, plus de 40 pays membres de l'OCI sont touchés par un conflit, aussi bien à basse intensité, comme celui qui oppose la Turquie et Chypre, qu'à haute intensité, comme au Mali ou en Somalie.

Bien que divers, les facteurs de conflit sont principalement liés aux déficits de développement. Les pays membres de l'OCI doivent mettre davantage l'accent sur le développement de la résilience aux chocs et aux vulnérabilités aux conflits à travers une gouvernance plus efficace et inclusive et une collaboration élargie. La complexité des causes de la violence, ainsi que la prévention et les mesures de réaction rapide doivent être l'affaire de toute la communauté OCI et des partenaires internationaux engagés dans les domaines de l'action humanitaire, du maintien de la paix et du développement.

L'interface catastrophes-conflit a également tendance à s'accroître au fil du temps. L'urbanisation, la migration et les changements des conditions environnementales et socioéconomiques risquent d'exacerber l'exposition et la vulnérabilité sous-jacentes aux situations d'urgence complexes. Le risque de violence et le potentiel de conflit augmenteront à mesure que se multiplieront les facteurs de stress environnemental et socioéconomique, tels les crises alimentaires, le chômage des jeunes, l'urbanisation galopante et les injustices sociales. Il est par conséquent nécessaire de se doter de programmes efficaces de gestion des interventions de crise, adaptés à la structure complexe de l'interface conflit-catastrophe, en mettant au point une approche plus holistique et intégrée. Autrement, la complexité des situations peut même nuire au résultat de toute intervention visant à réduire les risques ou à prévenir les conflits, qui se focalise sur un seul aspect de ce type de relations interconnectées. Il est également nécessaire d'explorer plus en profondeur les opportunités de prévention des conflits et les programmes de résilience aux catastrophes pouvant contribuer à l'atténuation des risques, et proposer des stratégies et des actions appropriées.

Le présent rapport passe en revue les catastrophes passées et offre des approches stratégiques de prévention et d'atténuation des catastrophes potentielles dans les pays membres de l'OCI. Il renferme aussi une analyse des approches de pointe en matière de réaction rapide aux catastrophes et des recommandations pertinentes. Le rapport analyse par ailleurs les tendances actuelles des crises d'origine humaine, dont les conflits armés, les guerres civiles et les États faillis, et propose des recommandations pour le renforcement de la paix, de la stabilité et de l'esprit de collaboration entre les États membres. L'accent est mis sur tous les pays membres exposés aux catastrophes naturelles et aux crises d'origine humaine, en particulier les populations les plus vulnérables dans les États enlisés dans les crises et les plus exposés aux catastrophes.

Après examen des risques et des vulnérabilités aux risques naturels et aux conflits, et après présentation des meilleures pratiques de réduction et de gestion du risque de catastrophe, ce rapport vise en général à : promouvoir les initiatives conjointes de résolution et de gestion des conflits dans les pays membres de l'OCI ; plaider pour des actions mutuelles en vue du renforcement des capacités institutionnelles des pays touchés par des catastrophes naturelles dévastatrices et des crises d'origine humaine susceptibles de limiter les capacités opérationnelles et techniques des institutions ; orienter davantage les actions liées aux catastrophes vers l'atténuation et la préparation au lieu de la réaction afin de minimiser les impacts des catastrophes ; et proposer des recommandations de politique pour les pays individuels et des domaines de coopération au niveau de l'OCI dans le but d'améliorer la résilience à travers l'ensemble de la communauté OCI.

S'agissant de la portée de la question, ce rapport renferme un synopsis complet des catastrophes passées, et propose des approches stratégiques visant à éviter les catastrophes potentielles dans les pays membres de l'OCI. Bien qu'il souligne la nécessité pour les pays membres de l'OCI de prendre des actions immédiates pour renforcer leur résilience aux risques de catastrophe et d'élaborer des stratégies de prévention des catastrophes naturelles et d'origine humaine, ce rapport ne fournit pas d'actions stratégiques spécifiques à prendre par les pays membres. Il se contente d'offrir des recommandations pertinentes à la lumière des opérations de pointe et des meilleures pratiques et sur la base de convictions spécifiques.

De nombreuses stratégies de réduction du risque de catastrophe (RRD) ont été élaborées ces dernières décennies pour gérer les catastrophes de manière efficace aux plans national, régional et international. Les pays membres de l'OCI ont endossé en 2010 la Stratégie pour la Gestion des Risques de Catastrophe et des Implications du Changement Climatique dans le Monde Islamique à la quatrième Conférence des Ministres de l'Environnement. Il existe également quelques initiatives régionales et internationales de résolution des conflits, mais aucune initiative de ce genre n'existe dans les pays membres de l'OCI. Il appartient donc aux pays membres de l'OCI de soutenir les initiatives existantes de gestion des catastrophes et de coordonner leurs efforts pour renforcer leur résilience aux catastrophes et aux conflits.

Structure du Rapport

Ce rapport comprend huit sections. La section introductive établit le lien entre les capacités de réduction du risque de catastrophe et les progrès en matière de développement durable, et examine les stratégies internationales et régionales existantes de réduction du risque de catastrophe. La fin de cette première section porte sur les buts, les objectifs et la portée du rapport. Les Sections 2 et 4 offrent un aperçu rapide des catastrophes et des conflits, ainsi que de l'interface catastrophe-conflit. Elles comprennent une évaluation et une analyse des risques et des vulnérabilités aux catastrophes naturelles et aux conflits dans les pays membres de l'OCI, ainsi que quelques questions transversales relatives à l'interface catastrophe-conflit. Les Sections 5 et 7 constituent l'épine dorsale du rapport. Elles analysent un large spectre de dimensions intéressant la gestion des catastrophes et des conflits, ainsi que l'interface catastrophe-conflit. Les analyses de chaque dimension sont enrichies par des études de cas offrant des enseignements importants et des solutions/idées pratiques. La Section 8 conclut le rapport avec un résumé des recommandations de politique pour les actions prioritaires.

Liens entre Catastrophes et Développement

Les vulnérabilités socioéconomiques tendent à aggraver l'impact d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit violent, entraînant l'augmentation instantanée de la pauvreté et des privations et rendant le processus de relèvement encore plus difficile. Inversement, une stratégie de développement qui tend à développer des mécanismes sociaux et financiers destinés à réduire les vulnérabilités, à améliorer l'accès adéquat à l'eau, à la nourriture et au logement sûr, à renforcer le capital social et la cohésion communautaire et à offrir une plus grande opportunité d'engagement dans la prise de décision peut réduire les risques de catastrophes de manière substantielle.

De même, si la paix et la sécurité sont des prérequis au développement et à la prospérité, les échecs de développement accentuent considérablement la vulnérabilité au conflit civil. Les conséquences des conflits violents ne doivent pas être sous estimées. En moyenne, le coût de la guerre civile équivaut à plus de trente ans de croissance du PIB pour un pays en développement de taille moyenne, sans compter la destruction de l'infrastructure essentielle, dont écoles, hôpitaux et systèmes d'énergie, l'éclatement de la cohésion sociale et les déplacements forcés des populations. La recherche révèle que la majorité des pays membres hautement vulnérables aux catastrophes affichent également de faibles niveaux de développement humain. Ce rapport explique que si les pays membres de l'OCI doivent faire face à différents types de risques naturels, aux fréquences et amplitudes variées, et à des crises d'origine humaine aux caractéristiques distinctes, c'est précisément en raison de leur vulnérabilité aux risques, ou de l'absence des conditions et des capacités nécessaires leur permettant de proprement gérer et réduire les risques de catastrophes.

Aspect Critiques de la Gestion des Catastrophes

La **gestion des risques et la réduction de la vulnérabilité** sont un processus continu visant à réduire les conséquences néfastes des catastrophes sur les personnes et leurs moyens de subsistance et à développer l'environnement. Une description détaillée d'approches de pointe pour l'atténuation des catastrophes découlant de risques naturels multiples est fournie dans un cadre plus large. Pour être efficaces, les cadres de **gouvernance du risque** doivent être étayés par deux fonctions importantes : l'évaluation du risque de catastrophe, d'une part, et l'intégration de la gestion du risque de catastrophe dans les politiques de développement, d'autre part. Une **gestion environnementale** prudente peut contribuer à réduire les risques de catastrophe, en particulier à travers les trois canaux que sont la gestion des ressources en eau, la gestion territoriale durable et la gestion des zones côtières intégrées.

Ce rapport soutient l'idée que la protection sociale et les risques de catastrophes se renforcent mutuellement. Plus les ménages sont pauvres, plus leur vulnérabilité au risque augmente. La **protection sociale** dans les pays membres de l'OCI doit être renforcée à travers, entre autres, l'amélioration de l'accès des personnes les moins socialement protégées aux services publics. La réduction de la pauvreté structurelle, dans ce sens, est un facteur clé pour l'amélioration de la protection sociale.

Le **développement des capacités** requiert un aperçu des approches visant à renforcer la capacité de préparation des gouvernements tous niveaux confondus. Ce processus doit utiliser les capacités existantes et les actifs disponibles dans le pays concerné. Lorsque survient une catastrophe, le soutien de chaque ministère et organisation est requis pour soulager les populations sinistrées et aider au relèvement et à la restauration des services d'avant la catastrophe. Partant, la gestion des risques de catastrophe est, de par sa nature, un sujet pluridisciplinaire et multisectoriel qui exige coordination et collaboration parmi différents ministères, départements et parties prenantes, ainsi que verticalement avec les niveaux provincial et local.

La **coopération internationale** est cruciale pour le partage de l'information (sur les risques potentiels), des connaissances et des bonnes pratiques. Dans de nombreux cas de catastrophe, les pays membres voisins se retrouvent également affectés, d'où le caractère crucial du partage opportun de l'information pour endiguer la catastrophe. De plus, la coopération est importante non seulement au niveau bilatéral, mais aussi avec les

organisations régionales et internationales, les institutions multilatérales et les organisations techniques en vue de l'acquisition des meilleures pratiques mondiales et du développement des capacités nécessaires.

La **préparation** se fonde sur une solide analyse des risques de catastrophes et des liens positifs avec les systèmes d'alerte rapide. Elle comprend, entre autres activités, la planification d'urgence, la constitution de stocks de matériels et de vivres, la mise au point de dispositifs de coordination, d'évacuation et d'information du public, ainsi que la formation et les exercices associés sur le terrain. L'évaluation des besoins est une première étape vitale pour l'organisation d'une réaction efficace et pertinente aux catastrophes. Elle doit être planifiée à l'avance, avec soin et dans le détail. L'élaboration d'un rapport d'évaluation est importante pour informer les parties prenantes de l'ampleur et de l'impact de la catastrophe et de l'aide requise. C'est un outil très important pour la prise de décision, la mobilisation des ressources et l'information aux médias et au grand public.

La **planification d'urgence** est une approche systématique qui consiste à identifier quelle catastrophe peut survenir dans une région ou un pays donné, et à mobiliser les systèmes et les ressources pour organiser une réaction efficace en cas d'urgence. L'objectif de la planification d'urgence n'est pas d'élaborer un plan pour chaque situation d'urgence possible, mais de réfléchir aux catastrophes majeures et aux réactions éventuelles.

Les **systèmes d'alerte rapide** permettent aux individus et communautés menacées par des risques d'agir suffisamment à l'avance et de manière appropriée pour réduire la possibilité de blessures, perte de vie, dommages aux biens et à l'environnement et pertes de moyens de subsistance. Les systèmes d'alerte rapide sont essentiels pour éviter que des risques naturels ne se transforment en catastrophes.

Pour qu'un mécanisme de réaction soit efficace et efficient, il convient de passer de l'actuel système ad hoc de coordination à un système pré planifié, pré organisé et prévisible. Lorsque les capacités nationales ne suffisent plus, un système bien organisé et fiable au niveau régional ou de l'OCI peut sauver de nombreuses vies. En vue d'améliorer la **qualité, la performance et la reddition des comptes** en matière de réaction aux catastrophes, les agences d'intervention doivent utiliser divers outils, tels l'évaluation systématique et l'examen par les pairs, afin de s'assurer de la conformité des services aux normes de gestion des catastrophes mondialement acceptées et d'évaluer l'impact de ces activités sur la vie des populations sinistrées. Les autorités nationales et les organisations humanitaires internationales doivent chercher à renforcer l'efficacité de leur collaboration.

Une méthode de **relèvement** efficace implique une orientation politique appropriée et un soutien financier, technique et institutionnel pour tirer le meilleur parti du processus de réhabilitation et reconstruction après une catastrophe. Une fois le processus de relèvement terminé, les catastrophes peuvent offrir l'opportunité de réduire le risque et de gagner en croissance ; car autrement les catastrophes peuvent saper le développement futur en creusant les inégalités, en aggravant la pauvreté et en exacerbant les vulnérabilités des populations affectées et les risques. D'après l'expérience mondiale en la matière, les principes clés du relèvement des catastrophes consistent à accorder la priorité aux plus vulnérables, à la restauration des capacités locales, à la reconstruction des moyens de subsistance, à la réduction du risque de catastrophe, à l'implication de la société civile et du secteur privé, à l'indemnisation non partisane, etc. L'expérience révèle aussi des défis au relèvement des catastrophes, dont le chaînon manquant secours-développement, les déficits institutionnels et les lacunes de gouvernance, la réduction inadéquate de la vulnérabilité durant la reconstruction, les lacunes méthodologiques et l'absence de sensibilisation et de connaissances en matière de gestion de la reprise d'activité après sinistre.

Aspect Critiques de la Gestion des Conflits

Certains pays membres de l'OCI, notamment dans la région Moyen Orient et Afrique du Nord (MENA), ont subi de profondes transformations ces dernières années. Ces transformations ont apportées leurs opportunités propres de réforme socioéconomique constructive, ainsi que des défis à la paix et à la stabilité. De plus, le nombre de conflits dans le monde a augmenté de 83 en 1945 à 396 en 2012, dont plus de 40 à

intensité à la fois basse et haute dans les seuls pays membres de l'OCI. S'agissant des questions liées aux impacts croissants des conflits, surtout dans les pays membres de l'OCI, ce rapport traite du rôle des **mécanismes d'analyse de conflit et d'alerte rapide**. Ces mécanismes dépendront de la connaissance des risques, de la collecte systématique des données et des évaluations de conflit, des services de suivi et d'alerte et de la capacité de réaction. Parmi les facteurs identifiés pour le suivi du système d'alerte rapide figurent les changements démographiques soudains, la hausse des taux de chômage et la montée de l'intolérance sociale.

La **prévention des conflits** exige également le développement de certaines capacités institutionnelles. Le **développement de la résilience** aux chocs et vulnérabilités, qu'ils soient économiques, politiques ou environnementaux, est une nécessité qui requiert des systèmes plus efficaces et inclusifs. Pour promouvoir le développement durable, les pays et les sociétés doivent se préparer à faire face à la volatilité et aux chocs, surtout lorsque ces derniers impactent certains groupes de manière disproportionnée et exacerbent les inégalités existantes. La prévention des conflits et le relèvement rapide exigent un effort collaboratif de la part de nombreux acteurs. De même, les causes complexes des conflits et de la violence armée sont à traiter de manière intégrée, en même temps que le travail des acteurs humanitaires, de maintien de la paix et de développement qui se renforcent mutuellement.

Ce rapport section identifie quatre ensembles de défis au **maintien de la paix et au redressement**, notamment la gestion des transitions, la gestion des tensions récurrentes autour de la terre et des ressources naturelles, la question de la menace d'extrémisme, et la prévention de la reprise des conflits. Au nombre des facteurs communs de succès identifiés dans le traitement de ces défis on trouve la formation de plateformes de dialogue pour les multiples parties prenantes, les efforts systématiques et efficaces de résolution des conflits tels les comités de paix régionaux et de district, la recherche d'un consensus autour des priorités de gouvernance, et la mise au point de méthodes participatives de consolidation de la paix.

Gestion des Catastrophes et des Conflits convergents

Les stratégies, politiques et actions relatives à la gestion des catastrophes et des conflits/consolidation de la paix sont souvent abordées de manière isolée. Si ces deux crises sont généralement distinctes, de par à la fois leur déclenchement et leurs répercussions, des liens solides les unissent toutefois, en ce sens que l'interface, si elle n'est pas comprise et bien gérée, peut mener à l'escalade et renforcer les impacts des catastrophes et/ou conflits, avec des conséquences particulièrement désastreuses. C'est pourquoi il est critique de bien comprendre la manière dont les catastrophes et les conflits peuvent coïncider et renforcer ainsi les impacts, aussi bien positifs que négatifs.

Il existe manifestement des différences entre le phénomène de catastrophe et celui de conflit. L'élément déclencheur des catastrophes est typiquement un risque naturel, alors que celui des conflits peut être une décision politique, un échec de dialogue, une nouvelle politique économique, une action des agences de sécurité, une confrontation entre deux groupes sociaux ou ethniques différents ou une dispute autour d'une ressource naturelle rare. Cependant, de nombreuses causes profondes des catastrophes et des conflits sont similaires, qui peuvent accentuer l'exposition et la vulnérabilité d'une population aux conflits et aux catastrophes. La **pauvreté et la marginalisation socioéconomique** de groupes sociaux pour des considérations de classe, ethnie, langue ou autres identités augmentent la vulnérabilité des gens à la fois aux conflits et aux catastrophes. La **gestion durable et équitable des ressources naturelles** est également une stratégie très importante de prévention des conflits et de réduction du risque de catastrophe. Les inégalités liées à l'accès aux **services de base, dont l'éducation, la santé et l'infrastructure**, accentuent le sens de privation, affaiblissent la solidarité et la cohésion sociales et, de ce fait, alimentent l'instabilité et les conflits. L'absence des services de base vient également aggraver la vulnérabilité aux risques naturels. Enfin, l'existence d'un **système politique exclusif** est une autre cause profonde importante de la vulnérabilité des sociétés aux conflits et aux catastrophes. Un système politique qui n'est pas démocratique, inclusif, transparent et redevable génère une perception d'injustice, d'impuissance et de tort subi.

Pour traiter les aspects communs des conflits et des catastrophes, les pays membres de l'OCI doivent prendre des mesures dans des domaines identifiés et exposés à la fois aux catastrophes et aux conflits. L'OCI peut également développer des partenariats avec les parties prenantes internationales et régionales.

Recommandations

Ce rapport offre une analyse détaillée de l'exposition et des vulnérabilités des pays membres de l'OCI aux risques naturels et aux conflits. Il passe en revue les impacts des catastrophes passées et souligne les facteurs de risque clés qui exacerbent ces vulnérabilités. Il renferme également une analyse des approches de pointe en matière de prévention, réaction et relèvement des catastrophes. L'accent est mis sur les pays membres les plus exposés aux risques naturels et aux crises d'origine humaine.

Le rapport souligne que le nombre de personnes affectées augmente à mesure que se multiplie celui des catastrophes dans les pays membres de l'OCI. Les capacités et les conditions physiques, économiques et environnementales requises pour une gestion efficace se révèlent être limitées dans la plupart des pays membres de l'OCI. Les conflits constituent aussi un obstacle majeur au développement des pays membres de l'OCI. Un grand nombre de pays islamiques se trouvent impliqués dans de conflits récents ou prolongés. La part des pays membres de l'OCI dans le total des conflits armés a atteint environ 50 pour cent en 2011. Le nombre de personnes déplacées internes (PDI) dans les pays membres est deux fois celui des pays non membres depuis 2003. Qui plus est, l'interface catastrophe-conflit ira probablement en s'intensifiant avec le temps sous l'effet de l'urbanisation, de la migration et des changements affectant les conditions environnementales et socioéconomiques, ce qui risque d'accentuer davantage l'exposition et la vulnérabilité sous-jacentes aux urgences complexes.

Eu égard à tous ces défis liés à la gestion des catastrophes auxquelles sont confrontés les pays membres de l'OCI, ce rapport propose une série de recommandations visant à réduire les vulnérabilités et à minimiser l'impact des catastrophes. Il offre des approches stratégiques de prévention et d'atténuation des catastrophes potentielles dans les pays membres de l'OCI. Ces recommandations se répartissent en trois catégories : catastrophes naturelles, conflits, et interface catastrophe-conflit.

8.1 CATASTROPHES NATURELLES

Il est évident que, si les risques naturels ne peuvent être évités, le risque de catastrophe et les impacts négatifs peuvent être minimisés à travers la réduction de la vulnérabilité sociale, économique et environnementale et l'amélioration de la prévention et de la préparation à la réaction. La plupart des questions critiques liées à la gestion des catastrophes dans les pays membres de l'OCI sont soulignées à la Section 5. Dans ce contexte, il est recommandé de prendre les actions suivantes au niveau national et de l'OCI/international pour une réduction efficace des risques de catastrophe.

Gestion des Risques et Réduction de la Vulnérabilité

Une gouvernance efficace est cruciale pour l'identification des risques de catastrophe et la mise en œuvre de plans de réduction des vulnérabilités et des risques. Les approches suivantes sont recommandées pour l'amélioration de la gouvernance liée aux risques de catastrophe:

- Formuler des politiques nationales et locales qui privilégient l'atténuation et, à un niveau plus large, **opérer une transition de politique de la réaction vers l'atténuation** afin promouvoir une culture de la prévention;
- Élaborer les **cadres de planification de soutien** (Cadre National de Gestion des Catastrophes ou Plan National de Gestion des Catastrophes, par exemple) afin de mettre au point les modalités de la politique de mise en œuvre et de définir les responsabilités des ministères et des autres parties prenantes, et définir les priorités pour l'atténuation des catastrophes.
- Créer des **comités/conseils/commissions de gestion des catastrophes** efficaces pour la **coordination et l'élaboration des politiques**, où seraient représentés gouvernement, monde académique, société civile, organisations internationales, secteur privé et médias. Ces comités ou autres doivent être soutenus par des organisations appropriées aux niveaux national, provincial et local, agir comme des points focaux

pour la formulation et la mise en œuvre des politiques, et servir de secrétariats aux comités de coordination.

- Élaborer et mettre en œuvre des **plans d'évaluation du risque de catastrophe** comprenant, entre autres, la production de cartes des risques de catastrophe et des analyses associées, la préparation de cartes des risques pour définir les zones de risque général et la création d'une base de données relative aux catastrophes, accompagnée d'une analyse des conditions socioéconomiques et environnementales de différentes régions du pays ;
- **Intégrer les questions liées à la gestion du risque de catastrophe dans la planification nationale du développement** en vue de l'amélioration de la construction des bâtiments et de l'infrastructure, utiliser la planification territoriale pour réduire l'exposition aux risques des agglomérations et de l'infrastructure, et introduire le transfert de risque via l'assurance des infrastructures majeures et des installations vitales, et développer, à la base, des activités communautaires d'atténuation des catastrophes.
- Encourager les ministères et les départements concernés à intégrer pleinement la réduction du risque de catastrophe dans leurs activités et, partant, à **réformer leur approche** à la conception et à la gestion de projets en vue de l'intégration de l'évaluation et de l'atténuation du risque de catastrophe. Il appartient aux ministères de mettre en place des unités d'atténuation du risque de catastrophe chargée de fournir l'assistance technique requise.
- Créer au plan régional des **systèmes d'assurance** réunissant les pays exposés à des types similaires de catastrophes, et développer des pools d'assurance parmi les petits États qui n'ont pas la capacité d'absorber l'impact des événements naturels dévastateurs.
- Promouvoir et intégrer la mise en œuvre de **stratégies de gestion environnementale prudente** pour l'atténuation des risques de catastrophe et des effets néfastes du changement climatique: protection et réhabilitation de forêts, pâturages, mangroves, plans d'eau et autres ressources naturelles.
- Promouvoir la **gestion durable des ressources en eau** à travers, entre autres, la réduction des pertes d'eau dues aux fuites et à l'inefficacité des systèmes d'irrigation, le recyclage de l'eau urbaine et industrielle, la récupération de l'eau de pluie, le développement de nouvelles sources d'eau (dessalement de l'eau de mer par exemple), et la mise en œuvre d'approches novatrices et participatives telle la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).
- Promouvoir l'**utilisation pérenne des terres de pâturage** et des terres riveraines, côtières et urbaines ainsi que leur gestion efficace à travers, entre autres, la reforestation, la conservation du sol, les dispositions de gestion communale, la réduction des cheptels et l'introduction de sources de subsistances alternatives, l'adoption de cadres de résilience, la mise en œuvre de plans de zonage chaque fois que possible, la conservation et la réhabilitation des habitats naturels et la construction de l'infrastructure pertinente, notamment les digues fluviales et côtières. Intégrer également l'urbanisation dans la gestion territoriale durable à travers l'aménagement d'espaces ouverts, la protection des canaux de drainage naturel et la sûreté des plantations.
- Promouvoir l'**adaptation au changement climatique** à l'aide d'approches de pointe telle la gestion intégrée des zones côtière (GIZC).

Promotion de la Sensibilisation et de la Participation du Public et de la Protection Sociale

Au nombre des principaux déterminants du succès de la gestion du risque de catastrophe figurent le niveau de conscience et la participation du public. Un manque de sensibilisation aux risques et à la vulnérabilité peut mener à la complaisance et, par conséquent, à l'ignorance de la réduction des risques. La protection sociale des communautés vulnérables joue également un rôle clé. Dans ce contexte, il est recommandé d'adopter les

approches suivantes aux plans national et international pour promouvoir la prise de conscience et la participation du public ainsi que la protection sociale:

- Organiser régulièrement, au moins une fois par an, des campagnes de sensibilisation à la réduction des risques liées à des dangers et risques spécifiques à l'occasion, par exemple, du Jour International de la Réduction des Risques. Cibler autant de secteurs de la communauté que possible, y compris les écoles, les institutions professionnelles et les ménages, et préparer des matériels pédagogiques adaptés à chaque groupe.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation, dissémination et éducation à l'endroit du grand public et de toutes les autres parties prenantes. Inclure la réduction des risques et les notions de culture de la sûreté dans les programmes scolaires. Au sommet de la chaîne, les responsables gouvernementaux et les décideurs politiques doivent également être ciblés par des campagnes de sensibilisation spécifiques afin de générer une forte motivation pour les mesures d'atténuation des catastrophes.
- Incorporer les questions liées à la gestion intégrée des risques de catastrophe dans la planification nationale du développement afin de mettre en œuvre des activités éducatives, de sensibilisation et de formation pour relever le niveau des capacités techniques et de sécurité personnelle.
- Améliorer l'accès des pauvres aux services fournis par le gouvernement, tels les prêts, les crédits, les paquets de compensation, les ressources techniques, etc.
- Concevoir des stratégies nationales et des programmes du secteur privé pour réduire la pauvreté structurelle à travers, entre autres, la mise en œuvre de programmes de crédit pour les plus démunis, compte tenu de la contribution de la réduction de la pauvreté à la diminution de la vulnérabilité aux risques de catastrophe.

Information, Partage des Connaissances et Développement des Capacités

Comme précisé dans ce rapport, la préparation des capacités de réduction du risque de catastrophe exige une analyse pertinente des risques, des capacités et des déficits existants, un système d'alerte rapide bien développé, une planification d'urgence, la constitution de stocks de matériels et de vivres, des mécanismes de coordination, l'information du public, ainsi que la formation et les exercices sur le terrain associés. Dans ce contexte, les approches suivantes sont recommandées aux plans national et international pour promouvoir la formation, le partage des connaissances et le développement des capacités:

- Créer des **bases de données nationales et locales** pour recueillir les informations sur les risques de catastrophe et produire une analyse des dangers, risques et vulnérabilités.
- Mettre sur pied des équipes pour réunir, collationner et analyser les informations et produire une analyse des risques, des besoins et des capacités.
- **Mettre au point et actualiser régulièrement un système de planification d'urgence bien conçu**, organiser régulièrement des exercices et des réunions de coordination, associer en permanence toutes les parties prenantes au processus de planification d'urgence afin de permettre aux parties participantes d'en savoir plus sur les scénarios possibles, les besoins et les capacités et déficits existants.
- **Créer un forum d'alerte rapide pluridisciplinaire** pour s'assurer du partage de l'information entre les acteurs clés et de la mise en œuvre intégrée de l'action d'alerte rapide à travers tous les secteurs. S'assurer au niveau national que l'autorité chargée d'émettre les alertes est clairement définie dans la loi, et que la chaîne de commandement pour la dissémination de l'alerte est clairement établie.
- **Réaliser une analyse** de tous les besoins en alerte rapide, y compris risques et vulnérabilités, facteurs institutionnels et sociaux, capacités existantes et déficits, et élaborer un plan national pour le

renforcement systématique des systèmes d'alerte rapide, qui tient compte des aspects à la fois techniques et sociaux.

- **Stimuler l'évaluation communautaire des risques et les systèmes d'alerte rapide** à travers l'attribution aux organismes locaux de responsabilités spécifiques en matière de réduction des risques et de gestion d'urgence, la formation au plan locale et l'information, ainsi que l'utilisation des connaissances et de l'expérience traditionnelles dans la conception des systèmes d'alerte.
- **Instituer un programme d'éducation du public** à l'endroit de toute la population au moins une fois par an pour la sensibiliser aux risques éventuels, au sens des alertes et aux mesures de réaction appropriées à prendre le cas échéant ; réaliser tous les ans un exercice médiatisé pour faire la démonstration des systèmes nationaux d'alerte rapide et les tester ; et élaborer des plans d'évacuation et de réaction publique impliquant de préférence toutes les catégories de population à risque ou la plupart d'entre elles.
- **Renforcer les capacités des institutions locales** en associant les experts locaux à l'élaboration des mesures de formation aux techniques de réduction du risque, puisque la réduction des risques dépend des mesures prises au niveau local. Créer et/ou soutenir, par conséquent, les organismes de formation locaux qui seront l'objectif clé de tout programme futur de renforcement des capacités.
- **Créer des réseaux de renforcement des capacités**, composés des institutions pertinentes dans les pays membres en vue du partage, du transfert et de l'échange de connaissances et d'expertise.
- **Développer un réseau régional multirisque** pour une gestion efficace des risques de catastrophe dans divers domaines de coopération, tels le partage de l'information, le renforcement des capacités, le transfert de technologie, l'infrastructure conjointe et la promotion de normes communes.
- Créer un **Centre OCI de Gestion des Catastrophes** pour fournir des services de formation, recherche et information en vue du développement des capacités des pays membres de l'OCI ; et coordonner les efforts pour une réaction opportune aux catastrophes à travers le **partage efficace de l'information, des connaissances et des bonnes pratiques** aux niveaux régional et international.
- **Renforcer la coopération avec les organisations multilatérales** dont le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour la Réduction du Risque de Catastrophe (UNISDR), la Banque mondiale et la Facilité Mondiale pour la Réduction des Catastrophes et le Redressement (GFDRR) à des fins de sensibilisation et en vue de la formulation de politiques régionales, de l'acquisition et/ou du perfectionnement des capacités de gestion du risque de catastrophe, du partage des meilleures pratiques et des enseignements retenus, et de la mise à disposition de ressources financières pour la réalisation de projets d'infrastructure d'envergure liés à l'atténuation des risques.

Coordination de la Réaction d'Urgence

Un mécanisme de coordination efficace est requis pour organiser les opérations de secours après la catastrophe et stabiliser la condition physique et émotionnelle des survivants. Afin de promouvoir des normes de qualité en matière de réaction humanitaire, les pays membres de l'OCI doivent fonder leurs directives nationales de réaction aux catastrophes sur des normes internationales pertinentes ainsi que sur les valeurs morales de l'humanité et de l'Islam. Une coordination spéciale et des mécanismes de réaction sont également requis pour une gestion efficace des catastrophes. Dans ce contexte, pour renforcer les capacités de réaction et améliorer la coopération dans les situations d'urgence, la communauté de l'OCI pourrait prendre les actions proposées ci-dessous :

- Instaurer des mécanismes pour **l'identification rapide des besoins sur le terrain et des ressources nationales** à utiliser pour répondre à ces besoins en cas de situation d'urgence soudaine.

- Créer des bases de données regroupant les capacités existantes de réaction aux urgences dans différents pays islamiques, qui peuvent être mobilisées pour être déployés dans d'autres pays islamique en cas de catastrophe, telles les capacités liées aux opérations de recherche et de sauvetage, la lutte contre l'incendie, les abris d'urgence, la prévention des maladies, l'évaluation des besoins en secours d'urgence, etc.
- Améliorer la coopération intra OCI **pour une meilleure planification stratégique de la préparation et de la réaction** en vue d'une coordination améliorée des services de santé d'urgence, contrôler et prévenir les épidémies en situation d'urgence, garantir une prestation efficace des services de santé d'urgence, et améliorer la gestion et l'analyse de l'information pour les services de santé d'urgence.
- Améliorer la coopération intra OCI pour **réduire la migration due à la crise** à travers le développement des capacités locales et nationales, adopter des stratégies efficaces de réduction du risque et de préparation à l'urgence et améliorer les conditions de vie des populations déjà déplacées.
- Concevoir une **logistique et des stratégies de communication d'urgence** à mettre en œuvre en cas d'urgence.
- Créer un **Mécanisme OCI de Coordination d'Urgence** : Un mécanisme OCI de coordination d'urgence (MCU-OCI) peut être établi afin de coordonner les efforts de secours des pays membres de l'OCI. Ce mécanisme donnera lieu dès le départ, à en croire les déclarations des pays membres, à un pool volontaire d'actifs (matériels, personnels, etc.) pour déploiement immédiat dans le cadre d'une intervention OCI conjointe. Il facilitera la coordination des secours en veillant à ce que les besoins sur le terrain correspondent aux capacités disponibles à partir du pool volontaire d'actifs. En cas d'urgence, les pays membres seront invités à mettre volontairement ces ressources à disposition à la demande du MCU-OCI. Ce mécanisme pourrait être couplé avec UN-OCHA pour soutenir son système de coordination de grappe et faciliter ainsi les activités de coordination des diverses institutions/agences de secours et la prestation de services. Il peut également promouvoir la qualité internationale et les normes de redevabilité au sein de la communauté OCI.
- Créer un **Fonds OCI de Réaction d'Urgence et de Relèvement**: Un Fonds OCI de coordination d'urgence et de relèvement (FCUR-OCI) peut être établi pour permettre une aide humanitaire plus opportune et plus fiable aux personnes touchées par les catastrophes naturelles et les conflits armés. Il servira de mécanisme conjoint de réserve destiné à fournir des fonds à court terme aux pays participants immédiatement après la catastrophe. En phase avec TYPOA, ce fonds aidera les pays touchés par ces catastrophes à reconstruire leurs stocks régulateurs. Le fonds apportera également une aide aux pays membres à des fins de réhabilitation et de reconstruction. Cette assistance peut inclure des aides et des prêts dépendamment de la situation économique du pays récipiendaire et de l'ampleur de l'effort de relèvement.
- Explorer la possibilité de mettre en place des **mécanismes financiers spéciaux** pouvant être mis en œuvre par la Banque islamique de développement (BID) dans le cadre de ses stratégies de financement de la gestion du risque de catastrophe. Ces mécanismes peuvent être des mécanismes de financement traditionnels ou une Facilité spéciale pour les situations de fragilité dans les pays membres.
- Explorer la possibilité de mettre en place des **mécanismes financiers novateurs** pouvant être mis en œuvre par les pays membres dans le cadre de leurs stratégies de financement à court et long termes de la gestion du risque de catastrophe. Ces mécanismes peuvent inclure le financement du risque souverain, les pools régionaux d'assurance contre les catastrophes et l'assurance indexée.
- Renforcer l'**efficacité des fonds de solidarité** afin d'aider les communautés pauvres et vulnérables à se rétablir et les rendre plus opérationnels, en particulier en faveur des personnes victimes de catastrophes naturelles et de conflits.

- Instaurer des **systèmes régionaux de réaction aux catastrophes** dont les domaines de coopération éventuels seraient les évaluations d'urgence, le déploiement régional du matériel et des équipes de secours, les mécanismes de coordination avec les organisations internationales, et la gestion conjointe de l'information d'urgence. (Qui se chargera de mettre en œuvre cette action??)
- Faciliter les **partenariats interrégionaux pour le renforcement des capacités dans les pays** dans les domaines de la réaction aux catastrophes et du relèvement rapide. (Qui se chargera de mettre en œuvre cette action??)
- Mener une **planification d'urgence conjointe** pour parer aux événements/revers futurs en matière de réaction d'urgence suite à un risque naturel ou à tout autre crise d'origine humaine. (Qui se chargera de mettre en œuvre cette action??)
- Coopérer dans la prévention de **la violence à caractère sexiste et les activités de réaction** et de soutien à la santé mentale et psychologique. (Qui se chargera de mettre en œuvre ces actions??)

Relèvement Durable

Le relèvement après la catastrophe offre l'opportunité de changer et de transformer la société. La période post-catastrophe offre un contexte politique propice à la prise de décisions et d'action transformatives en vue de la reconstruction d'une société plus résiliente à travers la réduction des vulnérabilités et des risques et la suppression des causes sous-jacentes. De la planification précoce à la mise en œuvre, les étapes clés des opérations de relèvement doivent être strictement respectées par les pays membres de l'OCI durant la période post-catastrophe. Les mesures de rétablissement rapide sont cruciales pour éviter les impacts secondaires des catastrophes. Dans ce contexte, pour gérer efficacement les processus transitoires et durables de redressement et saisir l'opportunité pour devenir plus résilient après une catastrophe, il est recommandé de prendre les actions proposées ci-dessous :

- Renforcer la **coopération intra OCI** pour aider les pays qui n'ont pas la capacité de mener des évaluations post-catastrophe des dommages et des besoins et ne disposent pas des mécanismes de gestion des processus de relèvement.
- Soutenir le développement des **capacités institutionnelles et techniques** des pays qui se rétablissent d'une catastrophe à travers diverses activités de développement des capacités.
- Coopérer pour répondre aux **besoins financiers** des pays touchés par les catastrophes en vue d'un redressement rapide. Si les déficits méthodologiques peuvent être comblés à travers la promotion de la coopération technique et l'échange de connaissances entre les pays membres de l'OCI, des instruments financiers novateurs peuvent être mis en place pour résoudre l'insuffisance des ressources.
- Concevoir avec soin la **transition du secours vers le rétablissement** afin que les causes de vulnérabilité puissent être traitées de manière adéquate.
- Conclure un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui est le chef de file des Nations Unies pour les processus de redressement/redressement rapide, en vue du développement des capacités du Secrétariat de l'OCI et des pays membres en matière de relèvement post catastrophe/conflit.

8.2 CONFLITS

Les conflits constituent également des obstacles au développement dans les pays membres de l'OCI. Pour la plupart, ces derniers sont, d'une manière ou d'une autre, impliqués dans un conflit. Les conflits armés se sont multipliés parmi les pays membres de l'OCI, comme indiqué plus haut dans ce rapport, et selon le Baromètre 2012, plus de 40 pays membres de l'OCI sont touché par un conflit. En outre, il est important de tenir compte

de la nature changeante des conflits, par exemple, dans le cas du Printemps Arabe ou de conflits éventuels émergents liés à des ressources naturelles, de conditions climatiques extrêmes et fréquentes susceptibles d'être causées par le changement climatique. Dans ce contexte, le rapport recommande les actions suivantes au niveau national et international/OCI en vue d'une gestion efficace des situations de conflit.

Analyse des Conflits et Mécanismes d'Alerte Rapide

L'analyse des conflits et les systèmes d'alerte rapide soutiennent la prise de décision informée et aident à faire face aux conflits violents de manière efficace. De ce fait, il est important de :

- Réaliser des analyses de conflit au plan régional/national en vue d'une meilleure compréhension des facteurs de conflit, des moteurs de paix, des parties prenantes, des questions clés et de la dynamique des conflits, et aider à la détermination des points d'entrée et des opportunités de soutien à l'identification des scénarios potentiels et de la programmation cadre, et informer les priorités stratégiques.
- Renforcer, à travers l'OCI, la coopération avec les institutions internationales, comme le PNUD, pour bénéficier de leur expérience dans l'identification des meilleures pratiques, développer les capacités et les ressources nécessaires, élaborer un cadre d'évaluation des risques potentiels et des opportunités de promotion de la paix et du développement, et établir des points de référence et des objectifs spécifiques et réalistes en la matière.
- Mettre au point des systèmes d'alerte rapide utilisant les nouvelles technologies, telles la technologie mobile et les médias sociaux, afin de recueillir l'information en temps réel pour informer les actions préventives dans un conflit potentiel, et faire usage des systèmes d'alerte rapide pour les risques naturels aux niveaux aussi bien régional, national que local.
- Développer les capacités de réaction et d'intervention aux plans national, régional et de l'OCI/international, afin de résoudre les conflits potentiellement violents à travers la connaissance des risques et la collecte et l'évaluation des données.
- Collaborer avec les principaux partenaires de développement pour mettre au point une approche équilibrée visant l'atténuation des facteurs de risque, et traiter les causes profondes pouvant déclencher des conflits violents à travers la promotion du dialogue entre les parties prenantes et le développement des infrastructures de la paix.

Renforcement des Capacités Institutionnelles pour la Prévention des Conflits

Comme précédemment indiqué dans ce rapport, les pays auront besoin de cinq ensembles de capacités pour réaliser à la fois une paix et un développement durables dans un environnement de développement en rapide mutation : i) Instaurer des mécanismes qui garantissent la gouvernance inclusive, de sorte que les citoyens et les groupes sentent qu'ils jouissent du même niveau d'accès à l'État, en particulier l'État de droit, et à l'économie ; ii) s'assurer que la gouvernance garantit la reconnaissance des droits fondamentaux de tous les citoyens sans discrimination aucune ; iii) élaborer et utiliser des mécanismes permanents et se doter des compétences requises pour le règlement pacifique des conflits et des situations de crise récurrentes ; iv) gérer les transitions de manière inclusive, efficace et sur la base du consensus, y compris les transitions de gouvernance et les situations de post-conflit ; v) promouvoir la cohésion sociale parmi les groupes ou communautés polarisées ou divisées, principalement à travers l'éducation et le dialogue au niveau local, ou à travers des activités économiques qui les rapprochent sous le signe de valeurs partagées.

Néanmoins, une ligne de base est requise pour savoir exactement le type de capacités requis et quelles capacités existent déjà (par exemple durant la transformation/médiation/analyse de conflit ; cohésion sociale ; infrastructures de la paix ; système d'alerte rapide ; dialogue ; etc.). Il est donc recommandé de :

- Réaliser des évaluations régionales et nationales des capacités et besoins pour identifier les lacunes et les priorités, ainsi que les capacités existantes pour résoudre les conflits à plusieurs niveaux : environnement propice (politiques, législation, dispositions institutionnelles, etc.) ; niveau organisationnel (stratégies, procédures, cadres mis en place pour faciliter le fonctionnement de l'organisation) ;
- Sur la base des résultats de l'évaluation des capacités nationales/régionales liées aux conflits, formuler une stratégie et un plan d'action de développement des capacités de résolution des conflits aux niveaux national et régional selon une approche participative.
- Systématiser les résultats de la mise en œuvre des cadres de conflit afin d'améliorer les actions futures, et mettre à profit les enseignements retenus lors de ces actions.
- Mettre au point, aux niveaux national, régional et de l'OCI/international, les mécanismes nécessaires à une gouvernance inclusive et faciliter l'accès égal à l'État – en particulier à l'État de droit et à l'économie–, et garantir les droits humains fondamentaux de tous les citoyens à l'aide des mécanismes de bonne gouvernance.
- Mettre au point, aux niveaux national et de l'OCI/international, des mécanismes permanents et une solide base de compétences à exploiter pour réagir aux/résoudre les conflits, ainsi que pour renforcer la cohésion sociale parmi les groupes polarisés.

Coordination et Mobilisation des Ressources en Faveur des Personnes Victimes de Conflits

Les personnes sinistrées ont besoin de soutien pour surmonter les défis auxquels elles sont confrontées et recouvrer leurs moyens de subsistance. Une aide inadéquate peut coûter des vies, et des activités non coordonnées peuvent nuire au redressement rapide, à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État. Dans ce contexte, il est recommandé de prendre les actions suivantes :

- Créer des infrastructures nationales pour la paix qui servent à des parties prenantes multiples de mécanismes de coordination par le dialogue, de collaboration et de consultation (comités locaux de la paix, secrétariats de la paix, plateformes/Forums nationaux de consolidation de la paix, entre autres).
- Créer un réseau de Médiateurs essentiel à la promotion de la confiance et au renforcement des capacités de médiation et de négociation des communautés.
- Instituer des observatoires régionaux et nationaux de prévention des conflits et de la violence pour assurer le suivi des conflits et de la violence et fournir des pratiques fondées sur la preuve.
- Encourager les partenariats avec les principaux interlocuteurs internationaux susceptibles de travailler en partenariat pour soutenir la paix et vaincre collectivement les conflits, tels que : l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies, l'Union Européenne et son instrument pour la stabilité, l'architecture africaine de paix et de sécurité, la communauté politique et de sécurité de l'ASEAN, ainsi que le Partenariat Mondial pour la Prévention des Conflits Armés.

Consolidation de la Paix et Relèvement Post-conflit

Dans le cadre de son programme d'action décennal, il appartient à l'OCI d'accorder une plus grande attention à la prévention des conflits, au renforcement de la confiance, à la consolidation de la paix, à la résolution des conflits et à la réhabilitation post-conflit dans ses pays membres et dans les situations de conflit impliquant des communautés musulmanes. Toutefois, ni l'OCI ni la communauté internationale ne peuvent se substituer au rôle critique de leadership que chaque pays membre doit assumer pour réduire et prévenir les conflits violents. Les pays doivent prendre des engagements politiques au niveau national et mettre à disposition des ressources financières suffisantes. Ils peuvent, pour ce faire, renforcer leur coopération avec les institutions régionales et internationales afin de tirer profit d'expériences documentées de manière systématique.

Il est recommandé aux pays membres de l'OCI de prendre les actions suivantes en matière de résolution des conflits et de consolidation de la paix:

- Créer des plateformes nationales pour la gestion des transitions sociales, politiques et économiques en encourageant le dialogue et la concertation multisectoriels impliquant les acteurs critiques en vue de renforcer la confiance ou le consensus autour des priorités de développement.
- Créer des plateformes organisées de chefs religieux et de sages dans le cadre des efforts systématiques de résolution, ainsi que des comités régionaux et de district ou des mécanismes similaires pour résoudre les conflits cycliques autour de la terre et des ressources naturelles.
- Mettre en place des mécanismes de résolution des conflits pour éliminer certains facteurs de la violence récurrente et du dénuement au niveau local, et renforcer le consensus sociétal autour de priorités de gouvernance fondées sur une variété d'idées et, par conséquent, accroître la résilience à l'extrémisme, en particulier aux menaces sectaires.
- Renforcer le rôle des femmes et de la société civile dans le maintien post conflit de la paix, et élaborer des méthodes de consolidation participative de la paix.
- Renforcer le rôle de l'OCI dans la prévention des conflits, la promotion de la confiance, la consolidation de la paix, la transformation des conflits et la réhabilitation post-conflit dans les pays membres de l'OCI et dans les situations de conflit impliquant des communautés musulmanes (TYPOA).
- Améliorer la coopération entre les pays membres de l'OCI et entre l'OCI et les organisations internationales et régionales afin de protéger les droits et intérêts des pays membres dans la prévention des conflits, la résolution des conflits et la consolidation post conflit de la paix.

8.3 INTERFACE CATASTROPHE-CONFLIT

Comme indiqué plus haut dans ce rapport, les stratégies, politiques et actions liées à la gestion des catastrophes et des conflits/consolidation de la paix sont souvent abordées de manière isolée. Elles sont dépourvues de la persuasion élémentaire aux urgences, et ne sont pas étayées par une recherche fondée sur la preuve pour des interventions efficaces. Une réaction intégrée aux urgences complexes passe d'abord par la recherche, l'apprentissage, les échanges de connaissances et d'expériences et la reddition des comptes. Autrement, la complexité des situations risque de compromettre le résultat de toute intervention destinée à réduire les risques ou à prévenir les conflits, qui se focalise sur un seul aspect de ce type de relations interconnectées. Toute intervention doit donc idéalement viser à réduire les risques à la fois de catastrophe naturelle et de conflit.

Dans ce contexte, il est recommandé de prendre les actions suivantes au plan national et international/OCI pour une gestion efficace des situations où catastrophe et conflit coïncident.

Gestion des Risques et Réduction de la Vulnérabilité

La gestion des risques et la réduction de la vulnérabilité visent à comprendre les risques, à développer les capacités requises pour une gestion efficace de tous types d'urgence potentielle, et à planifier les transitions de la réaction vers le redressement. Il est recommandé aux pays membres de l'OCI de prendre les mesures suivantes pour améliorer la gestion des risques et la réduction de la vulnérabilité lorsque catastrophe et conflit entrent en collision:

- S'assurer que des mesures spéciales sont prises dans des domaines identifiés, exposés à la fois aux catastrophes et aux conflits, en facilitant, par exemple, l'accès aux moyens de subsistance et à l'emploi, et en offrant un bas coût d'assurance aux populations les plus vulnérables.
- S'assurer que les plans d'urgence soient sensibles aux conflits et prévoir, par exemple, des zones épargnées par les conflits en cas de catastrophe causée par des risques naturels.

- Encourager les pays membres à mettre l'accent sur l'accès équitable aux services de base, dont l'éducation, la santé et l'infrastructure pour tous leurs citoyens afin de réduire la vulnérabilité et de gérer les conflits violents potentiels.
- Encourager l'adoption de systèmes politiques inclusifs, transparents et fondés sur la reddition des comptes pour prévenir les conflits et réduire les risques de catastrophe naturelle.
- Aider les pays membres de l'OCI à renforcer leur capacité d'intégration des minorités ethniques, linguistiques et religieuses et des communautés rurales éloignées dans les systèmes de gouvernance en leur permettant de se faire entendre et représenter.
- S'assurer que les évaluations des risques de catastrophe sont accompagnées d'une analyse de conflit.

Secours d'Urgence et Réhabilitation

Les conflits et les catastrophes ont tous deux des conséquences similaires pour les populations sinistrées, et peuvent provoquer des morts, des déplacements de population et le dénuement. Les deux peuvent également créer des situations similaires en termes de secours et de réhabilitation. Pour renforcer les secours d'urgence et la réhabilitation en cas d'urgence complexe, il est recommandé de prendre les actions suivantes:

- Former le personnel chargé de la gestion des secours d'urgence à la médiation/négociation de conflit pour leur permettre de soutenir la population et de minimiser le risque de nouveaux conflits (aux niveaux national/sous national/communautaire) en cas de catastrophe.
- Mettre au point des mécanismes pour impliquer les principaux ministères et départements pertinents afin de répondre aux besoins de secours en cas de conflit et de catastrophe, qui peuvent inclure l'accès des communautés sinistrées à des abris, à la nourriture, à l'eau et à des services d'assainissement.

Reconstruction et Récupération Durable

La récupération après catastrophe offre l'opportunité potentielle de changer et d'améliorer l'interaction sociétale. Les méthodes de redressement efficace exigent une orientation politique appropriée et un soutien financier, technique et institutionnel adéquat après les crises. Dans ce contexte, il est recommandé de prendre les actions suivantes :

- Assurer que les besoins en planification sont des conflits sensibles durant la période de récupération. Dans les communautés exposées aux conflits et aux catastrophes, une bonne planification urbaine permet de minimiser les conflits parmi différents groupes et de s'assurer que des domaines publics communs/partagés sont l'objet de cette planification afin d'éviter l'exclusion. En outre, les besoins en planification urbaine doivent tenir compte des populations les plus vulnérables, généralement situées dans des régions à haut risque, exposées aux inondations ou aux éboulements par exemple.
- Partager les meilleures pratiques sur le rôle des femmes et de la société civile dans le maintien post conflit de la paix et l'élaboration de méthodes de consolidation participative de la paix.
- Élaborer des plans de réaction aux crises, incluant une évaluation des capacités et des cadres de redressement qui précisent les responsabilités et les mécanismes dont disposent les gouvernements pour aider à la restauration des moyens de subsistance, à la reconstruction des logements, à la construction de l'infrastructure, etc.
- Créer des agences centrales de rétablissement et de reconstruction pour s'occuper des évaluations, de la planification du redressement et de la gestion de la récupération en cas à la fois de conflit et de catastrophe.

Partenariats Régionaux et Internationaux

Pour faire face aux aspects communs des conflits et des catastrophes, l'OCI peut conclure des partenariats avec une série de parties prenantes internationales et régionales. Dans ce contexte, il est recommandé de :

- Promouvoir la coopération régionale sud/sud pour garantir l'échange d'expériences en matière d'interface conflit-catastrophe et de bonnes pratiques parmi les pays membres de l'OCI et entre l'OCI et les pays non membres afin d'informer les actions/décisions futures.
- Développer des synergies avec les stratégies et programmes existants des agences clés partenaires des gouvernements afin de développer des systèmes efficaces de prévention, réaction et rétablissement post conflit et catastrophe. Les plus importantes de ces agences sont : l'Union européenne, la Banque mondiale, le PNUD et UNOCHA.
- Travailler en étroite collaboration avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud Est (ANASE), l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (AASCR), la Ligue des États arabes, le Conseil de Coopération du Golfe (CCG), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union Africaine (UA). Ces organes intergouvernementaux disposent de leurs propres stratégies et programmes et peuvent aider les pays membres dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe et de résolution des conflits. L'OCI pourrait développer des synergies avec les stratégies et les programmes existants de ces organisations.